

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 30 novembre 2022

Rapporteur : Cédric BRINER

DA 213 – 22.11 CRÉDIT BRUT DE CHF 3'300'000.00 DESTINÉ À LA RÉALISATION DU RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE L'ÉTANG AINSI QUE DE LA VENELLE RELIANT LE PARC DE L'ÉTANG AU CHEMIN J.-PH.-DE-SAUVAGE

Le réaménagement du parc de l'étang prend en considérations tout une série d'éléments qui démontre le sérieux et la qualité de cette étude.

Elle prévoit plus d'espace de multi-jeux pour les familles, des placettes permettant des rencontres, une réflexion intégrale autour de l'étang pour permettre une biodiversité accrue, des chemins lumineux dans les axes importants, l'aménagement d'un espace vierge de toute activité humaine, la mise en place d'éléments de sécurité autour de l'étang, comme pour des espaces de jeux en bois.

On comprend aussi mieux comment le parc sera intégré dans la zone urbaine.

Le seul élément qui a réellement fait débat a été la réduction de la taille du parc à chiens, mais après audition des orateurs, les membres de la commission ont bien compris l'idée de créer deux parcs au lieu d'un seul, permettant une plus grande mixité des chiens. De plus, un spécialiste canin a su convaincre une grande partie de l'audience de la justesse de la solution.

Tout au long de la présentation, les Conseillers municipaux ont reçu toutes les informations utiles. L'assemblée a accueilli très favorablement ce projet.

La Présidente (SOC) passe au vote de la DA 213 – 22.11, Crédit brut de CHF 3'300'000.00 destiné à la réalisation du réaménagement du parc de l'Étang ainsi que de la venelle reliant le parc de l'Étang au chemin J.-Ph.-de-Sauvage, qui est approuvée par 7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 MCG et 1 ALTERNATIVE), 1 NON (1 UDC), et 3 Abst. (1 CENTRE VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG et 1 PLR).